



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss 13 NOV. 1991
 Décision
 Decisione

Réunion ministérielle des pays COST

(Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique)

Vienne, du 20./21. novembre 1991

Vu la proposition conjointe du Département fédéral de l'économie publique et du Département fédéral de l'intérieur du 8 novembre 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

1. La Suisse participe à la réunion des pays membres de COST au niveau ministériel qui se tiendra à Vienne le 20 et 21 novembre 1991. Sont nommés les membres suivants de la Délégation :

Monsieur Flavio COTTI, Président de la Confédération
 Chef du Département fédéral de l'intérieur, Chef de la Délégation,

Monsieur Heinrich URSPRUNG
 Directeur du Groupement de la science et de la recherche, Suppléant de la Délégation,

Monsieur Christian RISCH,
 Conseiller scientifique du Chef de Département

Madame Jacqueline B. MOERI,
 Chef du Service presse et information au DFI

Monsieur Max SALM, collaborateur scientifique/OFES
 Représentant suisse au Comité des Hauts Fonctionnaires COST

Monsieur Alexander WITTWER
 Collaborateur diplomatique au Bureau de l'Intégration DFAE/DFEP, Représentant suisse au Comité des Hauts Fonctionnaires COST

En outre participeront:

Monsieur Hans-Peter HERTIG, conseiller scientifique et technologique
 Mission suisse auprès des CE, Bruxelles

Monsieur Beat LOELIGER
 Ambassade suisse en Autriche, affaires scientifiques et culturelles,

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE
 DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

2. La délégation suisse est autorisée à approuver et à signer la résolution des ministres des états participant à la coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST).
3. L'indemnité journalière des membres de la délégation sera fixée d'entente avec l'Office fédéral du personnel.

Berne, le 8 novembre 1991

Pour extrait conforme

Hanno Munnalt

Reunion ministérielle des pays COST

(dans le domaine de la recherche scientifique et technique)

les 20 et 21 novembre 1991

Les 19 Ministres de la recherche et de la science des pays membres de la COST se réunissent le 21 novembre 1991 à Vienne sous la Présidence de M. E. Busek, Ministre autrichien de la science et de la recherche. Ils auront notamment une session conjointe avec les Ministres de la recherche et de la science de la Hongrie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Islande ainsi qu'avec M. J.E. Anderson/NI, comme représentant du Conseil des CE et P.M. Pandolfi, Vice-Président de la Commission des CE.

Ordre de la réunion

Protokollauszug an:
 ohne / mit Beilage

z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	8	-
X		EDI	6	-
X		EJPD	5	-
		EMD		
X		EFD	7	-
X		EVD	8	-
X		EVED	5	-
		BK		
X		EFK	2	-
X		Fin.Del.	2	-

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE
DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

2520.1

Berne, le 8 novembre 1991

Au Conseil fédéral

Réunion ministérielle des pays COST

(Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique)

Vienne, 20 et 21 novembre 1991

1. Introduction

Les 19 Ministres de la recherche et de la science des pays membres de la COST se réuniront le 21 novembre 1991 à Vienne sous la Présidence de M. E. Busek, Ministre autrichien de la science et de la recherche. Ils auront notamment une réunion conjointe avec les Ministres de la recherche et de la science de la Hongrie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Islande ainsi qu'avec M. J.E. Andriessen/NL comme représentant du Conseil des CE et F.M. Pandolfi, Vice-Président de la Commission des CE.

2. Objectifs de la réunion

La réunion ministérielle qui se déroule sous Présidence autrichienne est prévue pour signer officiellement les déclarations d'admission des nouveaux pays dans COST. Cette réunion ministérielle marquera aussi le 20ème anniversaire de la coopération européenne dans le cadre de la COST.

3. Préparation

Le Groupe des Hauts Fonctionnaires (GHF) de COST a préparé en étroite collaboration avec les services du secrétariat du Conseil des CE une déclaration conjointe de tous les pays membres de la COST en vue de l'admission de la Hongrie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Islande à cette coopération européenne de recherche scientifique et technique (voir annexe).

La Suisse, membre fondateur de COST en 1971, s'est toujours prononcée favorablement à une ouverture de la COST aux pays de l'Europe centrale et orientale. Une dizaine d'instituts et d'universités des nouveaux pays membres font d'ailleurs déjà partie des divers projets de recherche dans le cadre de la COST.

4. Position suisse

L'adoption de la résolution annexée a pour objet l'adhésion de la République fédérative tchèque et slovaque, de la République de la Hongrie, de la République de la Pologne et de la République d'Islande à la COST.

Par cette résolution les gouvernements en outre confirment leur nette adhésion tant aux conditions matérielles qu'aux conditions financières de la COST comme moyen important et souple de promouvoir la coopération européenne dans le domaine de la recherche et du développement grâce à des actions concertées associant un grand nombre de pays participants dans différents domaines de recherche.

Nous proposons que la Suisse approuve et signe la résolution annexée.

COST a toujours joué un rôle important dans la politique d'intégration suisse et dans sa politique scientifique européenne. COST continuera sans doute à jouer ce rôle important quelque soit l'évolution future de l'intégration de la Suisse en Europe.

A relever que la Présidence de COST est assurée par la Suisse depuis le mois d'avril 1990. C'est actuellement M. Nicolas Roulet de l'Office fédéral de l'éducation et de la science qui assume cette tâche importante dans la collaboration scientifique entre les douze états membres de la CE, les pays membres de l'AELE, la Yougoslavie et la Turquie.

5. Délégation suisse

Les délégations des Etats membres à la Conférence ministérielle de Vienne sont dirigées par les ministres responsables des questions scientifiques et de la recherche. Le DFI étant principalement responsable en Suisse de ces questions en étroite collaboration avec l'Office fédéral des affaires économiques extérieur du DFEP pour les questions financières et de politique d'intégration de notre participation dans COST, nous proposons que le Chef du Département de l'intérieur prenne la tête de la délégation. En plus du Directeur du groupement de la science et de la recherche nous proposons en outre que les membres permanents de la délégation suisse au Comité des Hauts Fonctionnaires de COST soient inclus dans la délégation.

Nous proposons la composition de la délégation suisse comme suit:

Monsieur Flavio COTTI, Président de la Confédération
Chef du Département fédéral de l'intérieur

Monsieur Heinrich URSPRUNG
Directeur du Groupement de la science et de la recherche

Monsieur Christian RISCH,
Conseiller scientifique du Chef de Département

Madame Jacqueline B. MOERI,
Chef du Service presse et information au DFI

Monsieur Max SALM, collaborateur scientifique/OFES
Représentant suisse au Comité des Hauts Fonctionnaires COST

Monsieur Alexander WITTWER
Collaborateur diplomatique au Bureau de l'Intégration DFAE/DFEP, Représentant suisse au Comité des Hauts Fonctionnaires COST

En outre participeront:

Monsieur Hans-Peter HERTIG, conseiller scientifique et technologique
Mission suisse auprès des CE, Bruxelles

Monsieur Beat LOELIGER
Ambassade suisse en Autriche, affaires scientifiques et culturelles

6. La Direction politique, la Direction des organisations internationales, la Direction du droit international public du DFAE; le Groupement de la science et de la recherche, l'Office fédéral de l'éducation et de la science du DFI; l'Office fédéral de la justice du DFJP; l'Administration fédérale des finances du DFF; la Commission pour l'encouragement de la recherche scientifique CERS du DFEP ont donné explicitement ou implicitement leur accord.

7. Nous proposons que le projet de décision annexé à la présente proposition soit accepté.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

Belamuni

Wittwer

Annexe:

- Projet de décision du Conseil fédéral
- Projet de déclaration ministérielle

Pour co-rapport à:

DFAE

DFI

DFJP

DFF

DFTCE

Extrait du procès-verbal à:

DFEP 8 (SG 3, OFAEE 5,)

DFAE

DFI 6 (SG 2, Groupement S+R 2, OFES 2)

DFJP

DFF

DFTCE

Monsieur Christian RUSCH,

Conseiller scientifique du Chef de Département

Madame Jacqueline B. MOERL,

Chef du Service presse et information au DFI

Monsieur Max SALM, collaborateur scientifique OFES

Représentant suisse au Comité des Hauts Fonctionnaires COST

Monsieur Alexander WITTMER

Collaborateur diplomatique au Bureau de Coopération DF et DFJP, Représentant

suisse au Comité des Hauts Fonctionnaires COST

En outre participant:

Monsieur Hans-Peter HERTIG, conseiller scientifique et technologique

Mission suisse auprès des CEI, Bruxelles

Monsieur Ben LOBLIGER

Ambassade suisse en Autriche, affaires scientifiques et culturelles

Réunion ministérielle des pays COST

(Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique)

Vienne, du 20./21. novembre 1991

Vu la proposition conjointe du Département fédéral de l'économie publique et du Département fédéral de l'intérieur du 8 novembre 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

1. La Suisse participe à la réunion des pays membres de COST au niveau ministériel qui se tiendra à Vienne le 20 et 21 novembre 1991. Sont nommés les membres suivants de la Délégation :

Monsieur Flavio COTTI, Président de la Confédération
Chef du Département fédéral de l'intérieur, Chef de la Délégation,

Monsieur Heinrich URSPRUNG
Directeur du Groupement de la science et de la recherche, Suppléant de la Délégation,

Monsieur Christian RISCH,
Conseiller scientifique du Chef de Département

Madame Jacqueline B. MOERI,
Chef du Service presse et information au DFI

Monsieur Max SALM, collaborateur scientifique/OFES
Représentant suisse au Comité des Hauts Fonctionnaires COST

Monsieur Alexander WITTWER
Collaborateur diplomatique au Bureau de l'Intégration DFAE/DFEP, Représentant suisse au Comité des Hauts Fonctionnaires COST

En outre participeront:

Monsieur Hans-Peter HERTIG, conseiller scientifique et technologique
Mission suisse auprès des CE, Bruxelles

Monsieur Beat LOELIGER
Ambassade suisse en Autriche, affaires scientifiques et culturelles,

2. La délégation suisse est autorisée à approuver et à signer la résolution des ministres des états participant à la coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST).
3. L'indemnité journalière des membres de la délégation sera fixée d'entente avec l'Office fédéral du personnel.

Pour extrait conforme

Conference of European Ministers responsible for
co-operation in the field
of scientific and technical research
Vienna - 21 November 1991

DRAFT RESOLUTION OF THE MINISTERS OF
STATES PARTICIPATING IN EUROPEAN CO-OPERATION IN
THE FIELD OF SCIENTIFIC AND TECHNICAL RESEARCH

The Representatives of the Governments of the Kingdom of Belgium, the Czech and Slovak Federal Republic, the Kingdom of Denmark, Germany, the Kingdom of Spain, the Republic of France, the Republic of Greece, the Republic of Hungary, the Republic of Iceland, Ireland, the Republic of Italy, the Socialist Federal Republic of Yugoslavia, the Grand-Duchy of Luxembourg, the Kingdom of the Netherlands, the Kingdom of Norway, the Republic of Austria, the Republic of Poland, the Republic of Portugal, the Republic of Finland, the Swiss Confederation, the Kingdom of Sweden, the Republic of Turkey and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Council and the Commission of the European Communities, meeting in Vienna on 21 November 1991,

Whereas COST, instituted at the Conference of Research Ministers on 22 and 23 November 1971, has demonstrated its importance as a means for promoting European Co-operation in the field of Scientific and Technical Research;

Whereas the number of COST projects and the areas of research covered by COST collaboration has increased considerably over the years, and in particular during the last 10 years;

Whereas COST and European Community research projects have mutually benefitted from their complementarity;

Whereas COST is an important means for creating the necessary synergy between Community research and research carried out in non-Community countries and is progressively becoming the main instrument for concerted action activities among European countries;

Whereas COST concerted actions are characterised by their flexible and adaptable structure as well as by their pragmatic approach, thus ensuring that most projects emanate from the scientists and technical experts themselves and those with a direct interest in achieving international collaboration;

Whereas COST activities promote R&D co-operation between Industry, universities and national research centres in the area of precompetitive research, and the COST framework encourages an interdisciplinary approach to R&D co-operation;

Whereas the COST framework supports and encourages the creation of scientific networks;

Whereas the COST framework promotes new areas of international R&D cooperation;

Whereas the evaluation of the COST system demonstrates its continued relevance to international R&D collaboration;

SWITZERLANDER BUNDESRAT
CONSEIL FEDERAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERAL SVIZZERO

Whereas, in its resolutions of June 1989 and June 1990 ⁽¹⁾, the Council of the European Communities has reaffirmed in particular its view that COST is an important means for promoting European co-operation in the field of scientific and technical research;

Whereas the Commission, in reinforcing the help it provides to COST, plays a vital role in the successful execution and management of COST R&D projects;

Whereas COST concerted action projects outside Community programmes have, since 1989, been open to participation by organisations established in non COST states on a case by case basis;

Whereas the advantages of broadening the scope of COST by the progressive inclusion of states from Central and Eastern Europe have been recognized;

Whereas the European Parliament has welcomed the extension of COST to other European countries;

Whereas the Czech and Slovak Federal Republic, the Republic of Hungary, the Republic of Iceland and the Republic of Poland have requested membership of COST;

Welcome the enlargement of COST to the Czech and Slovak Federal Republic, the Republic of Hungary, the Republic of Iceland and the Republic of Poland and look forward to fruitful collaboration between old and new members of COST;

Agree to consider with interest applications from other European States, after careful consideration of the scientific justification and the scope for mutual benefit;

(1) OJ n° C 171 of 6.7.1989 and OJ n° C 172 of 13.7.1990



Confirm their clear commitment in both material and financial terms to COST as an important and flexible means for promoting European Research and Development collaboration by means of concerted actions among a large number of participating countries in different areas of research;

Stress the importance of encouraging initiatives from the scientists and technical experts themselves to promote R&D efforts on an international basis;

Welcome the dynamic character of COST and its adaptability to the changing needs of international R&D co-operation, especially in terms of investigating new areas of research and of seeking solutions to concrete R&D problems in transfrontier collaboration between partners in science, research and industry;

Undertake to promote COST as an important means of R&D cooperation between Industry, universities and research centres in the different European countries.

Protok	
<input checked="" type="checkbox"/> ohne	
z.V. z	
X	